

DISPOSITION Qualification CM 2019

1. ENREGISTREMENT ET INSCRIPTION

Selon le Règlement Concours internationaux Agility, le processus d'inscription est le suivant:

Les personnes autorisées de participer doivent s'inscrire auprès de la CTAMO comme team (chien et conducteur) pour pouvoir compter pour les points.

Utilisez le formulaire en ligne pour l'inscription. L'enregistrement est en même temps l'inscription pour tous les concours de qualification.

Les teams qui ultérieurement remplissent les conditions de participation avant le 3ème concours de qualification peuvent encore s'inscrire : wettkampf@tkamo.ch.

L'inscription oblige au paiement de la taxe d'inscription et des finances d'inscription !

Un retrait de la qualification doit être annoncé en tout cas et au plus tard avant l'expiration du délai de paiement. Sans annulation, la finance d'inscription et la taxe d'enregistrement seront facturées.

2. CONTACT CTAMO

Sascha Grunder, wettkampf@tkamo.ch, 079 500 71 63

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION À LA QUALIFICATION POUR LE CM

La CTAMO a fixé que sur la base des directives actuelles FCI pour la QUALIFICATION au CM Agility, seul les chiens qui remplissent les conditions suivantes, peuvent y participer:

- chiens d'une race reconnue par la FCI
- inscription dans LOS ou dans l'appendice du LOS au moins 6 mois avant le CM
- une modification de conducteur de chien n'est plus possible après le premier concours de qualification

4. TAXE D'INSCRIPTION ET FINANCES D'INSCRIPTION

Taxe qualification CM CHF 35.-- par team

Finances d'inscription pour 4 jours de concours de qualification et 2 jours de concours de final CHF 240.--



La taxe et les finances d'inscription de totalement CHF 275.-- doivent être payées dans les délais fixés.

Un remboursement est seulement possible dans des cas accordés par la CTAMO.

5. DÉBUT D'INSCRIPTION ET CLÔTURE D'INSCRIPTION

Le délai est du 1er janvier au 15 mars 2019 et doit être strictement respecté.

6. FACTURATION ET DÉLAI DE PAIEMENT

La facturation est faite par la CTAMO par email.

Le **délai de paiement** est jusqu'au 30 mars 2019.

Des paiements parvenus trop tard entraînent l'exclusion aux concours de qualification.

7. INSCRIPTION ET ANNULATION AUX CONCOURS

L'enregistrement est en même temps l'inscription pour tous les concours de qualification.

Annulations aux concours de qualification doivent être faites par le participant directement auprès de l'organisateur.

8. MUTATIONS

Les mutations doivent être faites jusqu'à 18.00 heures par email auprès du bureau de contact de la CTAMO (voir 2.)